



Intérimaire: commission possible ?

Par **Polemon**, le 11/01/2017 à 19:13

Bonjour,

J'étais en intérim dans une entreprise.

Cette entreprise avait des salariés en CDI, commerciaux comme moi, qui étaient payés à la commission dès lors qu'ils dépassaient un salaire minima.

Ai-je le droit de réclamer les commissions au nom du principe d'égalité de traitement ? Si oui, à qui puis-je les réclamer ? L'agence d'intérim ou l'entreprise utilisatrice ?

Merci.

Par **P.M.**, le 11/01/2017 à 19:36

Bonjour,

Vous auriez dû être payé sur les même base qu'un salarié embauché par l'entreprise utilisatrice, vous pourriez donc le réclamer auprès de l'employeur qui est l'agence d'intérim afin qu'elle règle le problème avec l'entreprise utilisatrice...